

# STRATFORD-INFO



Bulletin d'informations municipal, Septembre 2011

Municipalité du Canton de Stratford

Courriel : [sofiemaheux@bellnet.ca](mailto:sofiemaheux@bellnet.ca)

Mise en page : Sofie Maheux

Suivi : Manon Goulet

Responsable du dossier communication : André Gamache



## UN LIEN ENTRE L'EAU DE PLUIE ET L'USINE D'ÉPURATION !

Étant donné que nous avons eu quelques journées au cours de l'été pendant lesquelles l'eau est tombée du ciel comme un déluge, notre Directeur des travaux publics a noté, qu'à chacune de ces journées, l'arrivée de boues à l'usine de filtration du village subissait un accroissement disproportionné de liquides.

Je vous laisse juger de l'impact. Alors qu'environ 200 mètres cubes d'eau entrent dans le système d'aqueduc à partir des sources d'approvisionnement puis transitent dans les résidences et commerces, il en arrive entre 750 et 1 000 mètres cubes à l'usine d'épuration lors de pluies abondantes. Un vrai miracle : la multiplication des eaux usées!

D'où vient ce surplus? Il provient de résidences dont les propriétaires ont connecté directement leurs gouttières de maison sur le réseau des eaux usées de la municipalité, soit pendant la construction, soit après. Ce geste, prémédité ou non, nuit considérablement au bien commun.

Quelles sont les conséquences? La première conséquence, et la plus visible, c'est qu'il faut traiter tous ces liquides avec des produits chimiques d'où une augmentation drastique des coûts pour les usagers du service peu nombreux à payer. La deuxième conséquence fait en sorte que, si ces volumes de liquide sont trop abondants de façon continue, les étangs d'aération de la municipalité ne fournissent pas à la demande et rejettent une partie du phosphore dans le ruisseau Bernier, qui se jette dans le ruisseau Maskinongé, qui se jette dans le lac Aylmer, qui se jette... jusqu'au fleuve St-Laurent. On pollue... avec l'eau de pluie !

La municipalité, par l'article 25 de son règlement existant portant le no 841, « interdit de déverser l'eau de pluie dans la canalisation municipale d'égout domestique ». L'article 28 ajoute que « l'évacuation des eaux pluviales d'un terrain (et donc aussi du toit de la maison) doit se faire en surface ». Enfin, l'article 38 prévoit une amende pouvant aller jusqu'à 300 \$ par jour d'infraction.

Il s'agit d'abord et avant tout de faire preuve de civisme envers les concitoyens en ne leur faisant pas payer pour cette lacune nuisant à la responsabilité sociale. **Nous demandons donc à tous ceux qui envoient l'eau de pluie dans le réseau d'égout domestique de faire modifier leur système d'ici la fin de l'automne.**



Le Directeur des travaux publics aura le mandat, à ce moment-là, de faire des vérifications et nous n'hésiterons pas à appliquer l'amende aux réfractaires.

**Jacques Fontaine, maire, responsable du Comité d'Aqueduc et égouts et adjoint au responsable du Comité sur l'Environnement**

## DÉPÔT POUR FEUILLES, GAZON, AIGUILLES DE PIN ET COMPOST



Votre conseil municipal travaille présentement sur l'ouverture d'un nouveau dépôt pour végétaux. Notre site actuel, accessible par le rang Elgin, non loin du ruisseau Bernier, est saturé. Et cela sans compter sur le fait que certaines personnes, pour des raisons inconnues, ont jugé bon d'aller y déposer de vieux pneus et diverses autres matières résiduelles indésirables en ce lieu. De plus, la proximité du ruisseau Bernier fait en sorte que le dépôt de matière organique à cet endroit entraîne des liquides non désirés en aval.

Le site proposé serait situé sur le rang des Pins, dans l'ancienne gravière de la municipalité, côté sud. Il faudra évidemment aménager l'endroit pour qu'il devienne fonctionnel. Nous avons

débuté les discussions avec le ministère de l'Environnement (MDDEP) afin d'obtenir un certificat de faisabilité, compte tenu du volume prévu.

Comme il faudra également effectuer des travaux importants dans le rang des Pins lui-même, nous étudions également le coût de cette infrastructure afin de pouvoir l'inclure dans le prochain budget et ré-ouvrir cette artère de circulation. Lorsque le site sera viable, les dépôts du rang Elgin seront acheminés au nouveau site.

Parallèlement, nous étudions aussi la possibilité d'une cueillette de branches directement aux domiciles. Tout ceci afin d'atteindre les objectifs du gouvernement du Québec visant la réduction de l'enfouissement des matières résiduelles.

**Jacques Fontaine, maire, adjoint au responsable Comité sur l'Environnement**

## LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL FÉLICITENT...



C'est avec un immense plaisir que les membres du Conseil Municipal, de même que la Directrice générale, ont félicité les élèves Stratfordois qui étudient à la Polyvalente de Disraëli et qui ont obtenu des Méritas, suite à leurs performances académiques en 2010-2011. Des jeunes, qui font l'honneur de leur famille certes, sont également source de fierté pour toute la communauté Stratfordoise au nom de laquelle nous transmettons notre gratitude.

Il s'agit donc, par ordre alphabétique, de : **Miranda Bernier, Étienne Couture, Tommy Couture, Mariska Deschênes, Sony Garon, Guillaume Lemieux, Noémie Rosa, Pénélope Roy-Traver.**

Nous en profitons, ici, pour saluer tous les autres élèves qui ont investi les efforts nécessaires pour réussir, avec brio, leur année scolaire.

*André Gamache, conseiller municipal, responsable du dossier information et communications*

## LA DÉONTOLOGIE...

La déontologie, sujet de l'heure pour les élus et les autres intervenants gouvernementaux, a fait partie de l'agenda de vos élus municipaux en juin dernier. Une formation obligatoire d'une journée a eu lieu afin de bien informer les gestionnaires municipaux élus des précautions à prendre afin de ne pas contrevenir aux règles prescrites en la matière. Un code d'éthique et de déontologie sera adopté d'ici le 2 décembre afin de se conformer à la loi. Une formation est également prévue pour notre Directrice générale via le regroupement de plusieurs municipalités afin d'en réduire les coûts au minimum. Ce sujet, rappelons-nous le, faisait partie des divers éléments du programme électoral de l'Équipe Équité-Transparence, il n'y a pas si longtemps.

*André Gamache, conseiller municipal, responsable du dossier information et communications*

## VOUS LOUEZ VOTRE IMMEUBLE?

### MIEUX VAUT QUE VOUS SACHIEZ CECI...

*(Sujet tiré du mensuel L'Actualité, février 2010)*

Nous sommes conscients que plusieurs propriétaires louent leur chalet/résidence secondaire, soit à la semaine, soit au mois. Ou encore, que vous prêtiez votre chalet à des amis moyennant quelques centaines de dollars glissés sous la table? Il y a plusieurs bonnes raisons pour le faire. Cela peut rentabiliser une dépense pour un immeuble que l'on n'occupe pas à temps plein. Cela peut permettre d'occuper une bâtisse qui, autrement, demeurerait vide pour une bonne partie de l'année. Cela peut arrondir les fins de mois, peu importe le motif.

Mais, est-ce que vous en avez informé le Ministère du Tourisme, via la Corporation de l'industrie touristique du Québec (CITQ)? Parce que si vous ne l'avez pas fait, sachez que vous vous exposez à une amende pouvant atteindre 2 250 \$ par infraction, c'est-à-dire par période de location. Sachez qu'il faut satisfaire l'appétit de l'État en payant l'impôt sur les revenus de location.

L'Association touristique régionale (ATR) aimerait bien aussi que vous lui versiez ses 2 \$ par nuitée ou les 3 % du prix total de la location. Cela lui permet essentiellement de promouvoir l'industrie touristique de notre région.

D'autre part, « si un sinistre survient et qu'on démontre que la propriété était louée sans que la compagnie qui assure en ait d'abord été informée, il peut y avoir annulation immédiate du

## ATTENTION !



contrat d'assurance, sans paiement d'indemnité », dit Alexandre Royer, conseiller en affaires publiques du Bureau d'assurances du Canada (BAC)

La municipalité ne taxe pas différemment les immeubles locatifs des immeubles résidentiels, comme le lui permet la Loi sur la fiscalité municipale et comme le font la plupart des autres municipalités. En vertu du principe d'équité, nous ne jugeons pas qu'un immeuble loué entraîne plus de frais à la municipalité qu'un immeuble occupé par le propriétaire. Vous n'avez donc rien à craindre du côté de la Municipalité!

Soyez cependant conscients que selon la réglementation d'urbanisme de la municipalité, l'usage prévu de votre immeuble riverain est de type résidentiel. « Or, selon la jurisprudence en ce domaine, la location pour des périodes de moins de quatre mois d'une résidence, de façon répétée, constitue une activité de nature hôtelière, donc commerciale. Les intérêts des résidents de passage divergent bien souvent de ceux qui ont une résidence permanente dans ce secteur. Cette situation peut causer des frictions qui trouveraient écho au conseil municipal » et éventuellement dans un resserrement de la réglementation. (Texte tiré du mensuel Quorum, par Me Pierre Laurin.)

*Jacques Fontaine, maire*

## ATELIERS D'ART AUTOMNE 2011

Le Conseil de l'Environnement et de la Culture inaugure sa saison d'automne 2011 dans ses locaux de l'ancien presbytère (2<sup>e</sup> étage).

Ateliers offerts : **Peinture à l'huile** (les lundis après-midi), **sculpture sur bois** (les mardis après-midi), **peinture sur bois** (les mardis après-midi), **aquarelle et acrylique** (les mercredis après-midi), **faux vitrail** (les jeudis après-midi). Pour assurer une meilleure gestion de ces ateliers, on demande aux intéressés(es) de s'inscrire, car les places seront limitées. Veuillez communiquer avec nous à l'un des numéros suivants : **Pierrette, au 443-2789** **Suzanne, au 443-2893** **Gilles, au 443-2390**

## STRATFORD INVITÉE AU CONGRÈS DE LA FQM : TAXATION

C'est avec honneur que les élus de la Municipalité du Canton de Stratford ont accepté de participer à un atelier visant à transmettre aux représentant(e)s des autres municipalités, l'approche retenue chez-nous en vue de repenser une partie importante du mode de taxation traditionnel basé principalement sur l'évaluation foncière multipliée par un facteur préalablement retenu en fonction des revenus recherchés.

Cette méthode, connue de tous, possède certains avantages, mais rapidement ses limites engendrent des disproportions qui peuvent devenir démesurées dans des milieux où les fluctuations de l'évaluation foncière explosent inégalement. La question de base consiste à s'interroger à l'effet que le coût des services rendus aux citoyens doivent-ils l'être en fonction de la valeur foncière, ou partagé équitablement entre ceux qui reçoivent le service?

Déjà la cueillette des ordures, le service de récupération, la vidange des fosses septiques, le traitement des eaux usées et l'aqueduc sont tarifés; la particularité de Stratford est qu'elle a choisi d'élargir l'approche de la tarification à l'entretien estival des chemins, leur entretien hivernal et le service des incendies en y joignant une pondération de base pour tous puis, une seconde,

selon le service rendu (chemin gravelé, par exemple, par rapport à une route asphaltée numérotée- M.T.Q. où la municipalité n'intervient pas).

Il s'agira donc de témoigner sur la « plus-value » de cette approche, de son mode d'implantation, de sa mise à jour annuelle, en plus du niveau de satisfaction observé de la population, l'objectif visé étant d'innover en implantant un mode de taxation faisant en sorte de rehausser l'équité entre les contribuables pour un même service reçu.

D'ailleurs, lors du dernier congrès de la FQM en septembre dernier, M<sup>e</sup> Bouchard, procureur de la FQM avait interpellé les élus présents en leur demandant « qu'est-ce qu'ils attendaient pour utiliser la tarification comme méthode d'équité entre les contribuables ».

C'est le conseiller, Monsieur Daniel Couture qui fut désigné pour diriger l'atelier au congrès de la FQM les 29 et 30 septembre ainsi que le 1<sup>er</sup> octobre prochain. Il sera accompagné du conseiller Émile Marquis.

**André Gamache, conseiller municipal, responsable du dossier information**

## MISE AUX NORMES DE L'EAU POTABLE (AQUEDUC)

Le projet de mise aux normes de l'eau potable pour le village en est à ses dernières étapes avant le début des travaux. Tel qu'il avait été prévu, le conseil a tenu une rencontre le 26 août dernier avec les personnes concernées, principalement les gens du secteur village : environ 80 personnes en ont profité afin d'être mieux informées sur l'état du projet.

Le Directeur des Services techniques (DST), monsieur Richard Laflamme, a expliqué la nature du projet. Deux bâtiments identiques seront situés en aval des points d'approvisionnement en eau potable du village. À l'intérieur des bâtiments, des systèmes de traitement, encore là identiques, traiteront l'eau en trois étapes : d'abord un filtre pour enlever les particules grossières; ensuite, un traitement à l'ultra-violet (UV) pour annihiler 99.999 % des bactéries et microbes; finalement une chloration résiduelle dans les conduits, tels que requis par le Ministère de l'Environnement (MDDEP), pour toutes les installations de ce genre.

Les membres du comité d'aqueduc ont également abordé les coûts. Le DST est confiant que le coût du nouveau projet sera bien inférieur à la demande d'emprunt de 1,4 \$ million soumise au Ministère des Affaires municipales (MAMROT). Ce coût final sera réduit des montants de subventions à venir à partir de la taxe d'accise (maximum 541 724 \$) et du Fonds d'Infrastructure Municipale Rurale (FIMR) (maximum 1 053 500 \$). Il est évident que nous ne pourrions pas obtenir le maximum des deux types de subvention, bien que notre DG, secondé par le DST, y travaille activement.

Ceci étant dit, il n'en demeure pas moins que les coûts du règlement d'emprunt no 1019 effectué par le conseil précédent au montant de 141 420 \$ devront être payés en sus tel que prévu par ce règlement. On se rappelle qu'il s'agit des montants versés à AGEOS, une firme d'hydrogéologues (97 130 \$), et à Roche Ltée, une firme de génie-conseil (353 870 \$) réduite d'une subvention en provenance de la taxe d'accise des gouvernements provincial et fédéral. Le premier 5 % est payé par l'ensemble des immeubles de la municipalité. Le 95 % résiduel s'adresse au village par une dette moyenne de 51 \$ par immeuble par année pour les prochains 20 ans. Nous insistons sur le terme « dette moyenne » puisqu'elle est basée, telle que prévue au règlement, sur la valeur foncière. La valeur moyenne des immeubles au village étant de 78 000 \$, nous vous laissons faire le calcul si votre immeuble vaut plus ou moins que ce montant.

### Il reste quelques éléments à compléter :

- 1) l'approbation finale du MAMROT : le dossier est entre leurs mains depuis plus d'un mois et l'accord de principe est déjà obtenu;
- 2) l'approbation finale du MDDEP : le dossier est entre leurs mains depuis plus d'un mois et il ne semble pas y avoir de problème puisque nous rencontrons tous les critères requis;
- 3) l'approbation du règlement d'emprunt : la première étape est passée et le dossier est dans les mains des juristes du MAMROT;
- 4) la sélection de l'entrepreneur.

L'ouverture des soumissions pour l'entrepreneur était prévue pour le 20 septembre et est retardée au 27. Dès que nous aurons des renseignements plus précis sur la suite des événements, nous vous tiendrons au courant.

**Les membres du comité d'aqueduc : Richard Laflamme, René Croteau, Manon Goulet, Sofie Maheux, Daniel Couture et Jacques Fontaine**



## LE DOSSIER DE LA RELOCALISATION DE LA BIBLIOTHÈQUE CHEMINE BIEN...



On se souvient qu'au début de l'été, le C.A. de la bibliothèque souhaitait la relocaliser, faute d'espace de développement dans le local actuel. Il fut décidé qu'un sous-comité de travail soit formé et dépose ses propositions au groupe, et ce, en fonction des orientations retenues lors des échanges antérieurs.

Un recensement exhaustif des besoins liés à la relocalisation fut complété et un plan d'aménagement du nouveau local sera incessamment présenté à l'ensemble des membres du C.A. Après quoi, une évaluation des coûts y sera associée de même qu'un échéancier pour la réalisation du projet.

Le groupe de travail souhaite soumettre son dossier aux élus avant la confection des budgets en novembre prochain. Le sous-groupe de travail est formé de Mme Lise St-Pierre, M. Guy Cloutier, Mme Nathalie Champoux (présidente) et le conseiller municipal André Gamache, responsable du dossier.

**André Gamache, conseiller municipal, responsable du dossier bibliothèque**

## VITESSE ET BRUIT SUR LE CHEMIN DE STRATFORD

L'on ne peut que reconnaître un bilan positif quant à l'amélioration de la vitesse des véhicules et des poids lourds de même que le bruit relié à l'utilisation des freins moteurs.

En effet, la collaboration efficace de la Sûreté du Québec (en l'occurrence M. Martin Paquette), présence et autres moyens, a fait en sorte que la vitesse a globalement diminué de façon significative, les travaux d'asphaltage étant venus s'ajouter aux moyens non prémédités pour atteindre cet objectif! Nous savons tous, à cet égard, que seul le maintien de la surveillance associé aux moyens de sensibilisation peut garantir des résultats acceptables. À cet effet, la municipalité a passé une résolution demandant au Ministère des Transports d'ajouter d'autres panneaux de signalisation de limite de vitesse (3) à 80 km aux sorties de

chemins rappelant aux usagers cette consigne qui peut être « vitale ».

Quant au bruit des poids lourds, encore là le travail policier et la grande collaboration des transporteurs (dont ceux au local) ont abouti à une quiétude remarquable, elle aussi à maintenir. Au nom de la population, nous vous en remercions grandement.



**André Gamache, conseiller municipal, responsable du dossier information et communications**

## LE SALON INTERNET DU CENTRE AMITIÉ STRATFORD DEVENU RÉALITÉ



**Oyé! Oyé!** Qu'on se le dise... Les personnes qui le désirent, pourront naviguer sur le web, écrire avec un traitement de texte, faire du courrier électronique ou des recherches sur le net, etc. à frais minimes (3 \$/h/adulte et 2 \$/h/étudiant; 0.25 \$/photocopie.) en utilisant un système Internet haute vitesse. Trois ordinateurs seront à votre disposition. Ce Salon Internet sera situé, voisin du local de la Bibliothèque, au 2<sup>e</sup> étage de l'édifice municipal. Vous pouvez vous y rendre depuis le mardi 28 Juin 2011. Les internautes intéressés profiteront de l'horaire suivant : Mardi : 14 h -16 h (porte avant), Mercredi : 9 h -11 h (porte avant) et Vendredi : 19 h -21 h (porte arrière).

Les utilisateurs/utilisatrices devront respecter les règlements du Salon Internet affichés au local.

Le Centre Amitié Stratford en assurera la gestion avec l'aide de bénévoles du milieu. Comment un tel projet a-t-il vu le jour? Grâce à l'initiative des membres du CAS et à une subvention de 7008 \$ du gouvernement fédéral, Programme Nouveaux Horizons pour les Aînés, appuyés par la Municipalité du Canton de Stratford, qui fournit un local, les frais d'exploitation et un don de 600 \$. De plus, notons le soutien financier de 500 \$ de la Caisse populaire du Carrefour des Lacs avec son programme « Fonds d'aide au développement du milieu » et de deux entreprises locales : Bilo-Forge inc. et Excavation Gagnon et Frères Inc. Merci à nos collaborateurs, sans qui, ce projet n'aurait pas vu le jour.

**Bienvenue donc à tous et à toutes!**

Pierrette Boulanger, sec. pour le CAS (Centre Amitié Stratford) 418-443-1314 ou Salon Internet : 418-443-2538.

# PLAINTES AU BUREAU DU COMMISSAIRE AUX PLAINTES : PAS DE TEMPÊTE!

À la séance du conseil du mois d'août dernier, lecture a été faite de la correspondance reçue de cet organisme gouvernemental, précisant certains éléments ayant fait partie de plaintes reçues antérieurement. Cette correspondance comprenait également la réponse acheminée à la ou au plaignant (e) l'informant que plusieurs éléments ne pouvaient être traités par cette instance puisqu'ils relevaient plutôt d'autres organismes.

D'entrée de jeu, le maire, M. Jacques Fontaine, demande individuellement à chaque élu (e) ainsi qu'à la directrice générale, si c'est lui ou elle qui a déposé l'une ou plusieurs de ces plaintes. Les conseillers Jean-Denis Picard, André Gamache, Daniel Couture, Émile Marquis et Yvon Lacasse de même que Mme Manon Goulet, directrice générale et secrétaire-trésorière, affirment n'étant pas à l'origine de ces plaintes; la conseillère Mme Maryse Lessard, après un long silence qui obligea le Maire à réitérer sa question répondit : « Je n'ai pas à répondre à cette question ».

L'objet des plaintes retenues par le Bureau du Commissaire aux plaintes :

- 1- Un mandat verbal a été donné, en situation perçue comme essentielle à la poursuite des travaux, en vue de procéder à l'évaluation du Domaine Aylmer. Un courriel avait été acheminé par le Maire à chaque élu(e) qui ont tous et toute répondu positivement à la démarche du Maire. Le montant en cause était de 150.\$ et devait être entériné à la séance prochaine du conseil, ce qui fut fait. Bien que le montant soit minime et que tous et toutes étaient d'accord, la loi oblige que le tout soit préalablement sanctionné lors d'une séance du conseil, ce à quoi nous obtempérerons dorénavant, sauf en situation d'urgence ou la vie des gens ou autres situations très graves soient en cause, laissant au maire toute la marge de manœuvre nécessaire pour agir.
- 2- Une autre plainte portait sur un dépassement de coûts au montant de 2000.\$ et survenu sur le rang Elgin lors de réfection de sections asphaltées. Une situation nouvelle s'est présentée subitement au directeur des travaux publics faisant en sorte que la municipalité économiserait beaucoup si elle procédait, puisque les équipements étaient présents à l'asphaltage d'une autre section du chemin et non prévue, ce que le D.T.P. a choisi de faire, tout en validant son choix auprès de deux conseillers responsables du dossier voirie. La plainte n'est malheureusement pas fondée puisque le D.T.P. a un pouvoir discrétionnaire de dépenser et qui est de l'ordre de 5000.\$, après quoi il doit en faire rapport au conseil.
- 3- Une troisième plainte portait sur l'absence de rapports signés de la part des responsables de comités. Force est de constater, dans un premier temps, que lesdits rapports ont été publiés et signés dans le Straford-Info de décembre dernier et qu'à chaque séance du conseil, 6 des 7 élus font part de leur travail en comité, en référence au mois précédent. L'article 82 du code municipal ne stipule aucunement la fréquence de publication, mais il mentionne que « nul rapport de comité n'a d'effet avant d'avoir été adopté par le conseil à une séance ordinaire »; ils sont donc reçus et reconnus par le conseil et peuvent alors servir au travail des élus, mais surtout à la prise de décision. Notre procédure s'avère donc conforme.
- 4- La dernière plainte portait sur de légers travaux à faire dans le ruisseau Champoux-Brunelle. Après insistance, via la répétition de ses demandes, de légers travaux ont été exécutés dans ce cours d'eau afin de satisfaire le citoyen concerné. Nous admettons que nous aurions dû préalablement transiger via la M.R.C., tel que l'exige les règles habituelles, bien que nous soyons reconnus comme étant, la municipalité, le maître d'œuvre en la matière. Le citoyen, insatisfait, déposa une plainte au Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.

Une rencontre a eu lieu avec des fonctionnaires du Bureau du Commissaire aux plaintes à laquelle tous les élus étaient convoqués. Ces rencontres, fréquentes dans plusieurs municipalités, sont généralement en mode « éducatif » puisque, bien souvent, elles s'adressent à de nouveaux élus. Nous en avons profité pour nous instruire sur d'autres sujets et les échanges furent cordiaux, bien entendu.

**André Gamache, conseiller municipal, responsable du dossier information et communications**

P.S. Le conseil a mandaté la Directrice générale de s'adresser à la Commission d'accès à l'information afin d'obtenir le libellé de toutes les plaintes déposées, sans le nom de son auteur (e), afin d'en examiner la teneur et d'entreprendre des démarches correctives, s'il y a lieu...

## FERMIÈRES DE STRATFORD

Une nouvelle année vient de commencer. C'est un plaisir de se retrouver après un été bien rempli. Bienvenue aux nouvelles qui se sont jointes à nous et à celles qui seraient intéressées. Il est toujours temps de faire partie de notre mouvement. Le coût de l'abonnement est de 20.00 \$ et vous recevrez la revue Actuelle tous les 2 mois.



Cette année, nous aurons différents ateliers par exemple : tricot, couture, cours de danse et le tissage. Nous sommes en cours de réparation, car nous avons eu un dégât d'eau au local. Donc, pour le moment, nous avons un arrêt temporaire au tissage. Espérons que le tout reviendra dans l'ordre très bientôt pour recommencer nos travaux de tissage. **AU PLAISIR DE SE RENCONTRER !**

Pour informations

Éliane 418-443-2619

Gaétane 418-443-1319

# SAVOURER LE GOÛT DE LA NATURE À LA FERME COUTURE DE STRATFORD

Depuis cinq générations, les COUTURE nous nourrissent de légumes frais et de délicieux fruits, pendant la saison estivale. Ayant le goût de connaître davantage leur entreprise, une vingtaine de personnes du Centre Amitié Stratford, se sont rendues la visiter, jeudi, le 2 juin. En compagnie de son fils, François, M. Martial Couture, nous a fait faire le tour du propriétaire. Maintenant seul actionnaire de cette vaste ferme de 1 400 acres, il nous a renseignés sur son métier d'horticulteur qu'il pratique depuis 25 ans déjà. Assisté de son épouse et de sa fille, ils produisent une grande variété de légumes dans les champs et dans des serres également (concombres anglais, tomates, piments et fines herbes). Cette production intérieure est rendue plus facile ainsi parce qu'ils en contrôlent totalement l'environnement. Ce qui n'est pas le cas de l'extérieur où les horticulteurs sont soumis aux aléas de la température variable du Québec. C'est pourquoi, ils utilisent, afin d'éviter le gel, des couvertures flottantes ou des tunnels en plastique. Quant aux fruits, ils en expérimentent des nouveaux : merises, cerises et raisins.



Il fut aussi intéressant de voir leur équipement aratoire : la ramasseuse de roches ainsi que la laveuse de légumes qu'ils utilisent. Nous ignorions, pour la plupart, que les roches étaient mises en ondins, comme le foin, avant d'être ramassées. On n'arrête pas le progrès, surtout qu'il est difficile de trouver de la main-d'œuvre; une quarantaine de personnes travaillent l'été sur cette ferme. M. Martial s'est inscrit au programme FERME et depuis plusieurs années, engage des Guatémaltèques.

Afin de rentabiliser davantage sa production, ils offrent cette dernière à deux autres kiosques, outre celui de Stratford, un à Lac-Mégantic et un deuxième à Thetford Mines. De plus, il vend des aliments prêts à manger (pâtés, tartes, etc.) qui plaisent à sa clientèle, en saison chaude. Alors, à bien y penser, l'été, pourquoi ne pas passer chez *Couture*, afin de s'assurer de donner une saveur de nature à nos repas.

*Pierrette Boulanger, sec. pour le CAS.*

## À Stratford, le Centre Amitié, vous offre une nouvelle saison d'activités sous le thème meilleure qualité de vie par la prévention et la santé.

Nous sommes fiers de vous avoir concocté un menu culturel sous ce thème : **Meilleure qualité de vie**, où vous pourrez, à la fois, vous informer sur le vieillissement en santé par des aînés avisés, sur le suicide chez les aînés, mythes ou réalité, sur la fraude et les invasions de domiciles et sur la maison **Fin de vie du Granit**. Tout en améliorant ainsi notre santé physique par la prévention, nous inviterons nos participant(e)s à soigner leur santé mentale avec un voyage virtuel en Russie, un dîner/partage sous le signe de l'humour, une autobiographie d'écrivaine et une rencontre avec un luthier et un géologue de chez nous.

Nous vous invitons donc à lire la programmation suivante pour plus de détails : **Pour informations, Pierrette 418-443-1314.**

Date	Invité	Responsable (s)
11 oct. <b>mardi</b>	Le suicide chez les aînés, mythe ou réalité.	Josée Parent (JEVI)
14 nov.	Vieillir en santé CSSSG	Nathalie Gendron Travailleuse sociale
12 déc.	Dîner/partage : soupes-repas, pain, desserts et p.m. d'humour	Jean-Luc Couture & Guy Plante
9 janv. <b>14h-16 h</b>	Luthier (Petite Histoire Stratford) <b>Château Marysia</b>	Florian Hébert
13 fév.	Fraude et invasions de domiciles. Hôtelière.	Carol Gaudet & Thérèse Gaudet
12 mars	Écrivaine de l'UNEQ	Ginette Bureau
9 avril	Aînés avisés	Lorianne Piché S.Q.
14 mai	Voyage virtuel en Russie.	Yolande Champoux et Bertrand St-Pierre
11 juin*	Géologue ; Tibet <b>Activité à confirmer.</b>	Réjean Hébert

### COURS À STRATFORD

**Informatique débutants :** horaire à venir.

**Informatique 2 :** jeudi p.m. (13h-16 h)

**Informatique 3 :** jeudi soir (17h30-20h30)

**Cerveaux actifs :** mercredi soir (18h30-21h30)

Coûts : 20 \$ pour 10 cours.

Lieu : Ancienne salle du Conseil municipal, 2e étage.

**Pour informations et inscriptions le plus tôt possible :**

**Pierrette : 418-443-1314.**

### INVITATION SPÉCIALE AUX ORGANISMES COMMUNAUTAIRES DE STRATFORD ET À LA MUNICIPALITÉ DU CANTON DE STRATFORD

Le Centre Amitié Stratford (CAS) est heureux de vous inviter, vous et vos membres, d'une façon particulière, à utiliser une T.V. 46 pouces et nos 3 ordinateurs au Salon Internet Stratford. (SIS)

Utilisation possible de votre portable personnel. Le SIS est situé au 2<sup>e</sup> étage de l'édifice municipal et est ouvert le mardi (14h-16 h), le mercredi (9h-11 h) et le vendredi (19h-21 h).

Pour informations, contacter Pierrette au 443-1314 ou Gérard au 443-1086.

## SOIGNER LA VIE... JUSQU'À LA FIN

Voilà le cadeau que nous offrira gratuitement la *Maison Fin de Vie*

*MRC du Granit*, si un jour vous ou vos proches en aviez besoin. Mmes Diane Boulet et Clémence Rancourt ont entretenu, avec enthousiasme, la quinzaine de participant(e)s, au Centre Amitié Stratford, lundi, le 12 septembre, sur ce beau projet communautaire, qui se veut rassembleur pour les 20 municipalités concernées de la MRC du Granit.

Rendu à la phase de son implantation, ce projet sollicite l'appui et l'engagement de toutes les personnes sensibles qui veulent fournir à leurs proches, parents et/ou amis, un environnement paisible et chaleureux où vivre leurs derniers moments. Cette résidence offrira de 4 à 6 chambres en soins palliatifs de qualité, assurée par une solide formation des intervenants et des bénévoles qui y travailleront, orientés par une philosophie commune : « *Qu'un être cher vive ses derniers jours, paisiblement, sans souffrance, avec des soins appropriés, en sécurité et entouré de ceux qu'ils aiment.* »

Le comité provisoire de la Maison fin de Vie s'active à informer la population, afin de passer à la phase cruciale du démarrage du projet. La Maison prévoit accueillir ses premiers patients vers l'automne 2012. En attendant, de nombreux comités (communication, finances, soins et services, éthique) œuvrent à réaliser cette *Maison du Temps Cinq étoiles* pour nos malades en phase terminale. D'autres services se grefferont à ceux de base, un service d'ajustement de médication et un service de répit aux proches qui accompagnent une personne en fin de vie à la maison, entre autres. Comment ne pas se sentir concerné et ne pas s'engager à aider nos gens à vivre leur vie jusqu'au bout dans une belle atmosphère de respect, d'écoute et de sérénité? À nous tous de nous solidariser à cette grande cause.

**Pierrette Boulanger, sec. pour le CAS**



### Octroi de 50 000 \$ pour l'intégration des besoins fauniques dans les travaux d'aménagement forestier



**Ham Nord, le 12 septembre 2011** – Aménagement forestier et coopératif de Wolfe, en étroite collaboration avec Aménagement forestier et agricole des

Appalaches, a récemment obtenu une subvention d'un montant de 50 000 \$ pour son projet d'*Intégration des besoins fauniques dans l'aménagement forestier*. Ce financement provient du Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier (Volet II) en Estrie, programme sous la responsabilité de la Conférence régionale des élus de l'Estrie. Plusieurs organismes ont appuyé ce projet, dont le Syndicat des producteurs de bois de l'Estrie, l'Agence de mise en valeur de la forêt privée de l'Estrie, le COGESAF, les municipalités de Stratford et de Stornoway, l'Association pour la protection du lac Thor, l'Association pour la protection du lac Aylmer, ainsi que le Centre équestre Winslow situé dans le bassin versant, ce qui en fait un projet rassembleur. Le montant total des investissements s'élève à 68 872.50 \$.

Ce financement s'inscrit dans le cadre du projet pilote d'Aménagement intégré de la forêt du bassin versant du ruisseau Bernier, qui se situe dans les municipalités de Stratford et Stornoway en Estrie. Durant les prochains mois, ce projet permettra de bonifier les pratiques d'aménagements forestiers afin de favoriser l'intégration de mesures d'atténuation fauniques lors des travaux en forêt. Des outils de planification pour la mise en valeur faunique seront élaborés et expérimentés lors de travaux variés favorisant, entre autres, le maintien d'aires d'abri et d'alimentation pour la gélinotte huppée, la bécasse d'Amérique ou encore le lièvre ou le maintien de structures de vieilles forêts afin d'offrir un habitat de qualité certaines espèces. Ces initiatives s'inscrivent dans les actions prioritaires régionales, notamment, dans le Plan régional de développement intégré des ressources et du territoire de la Commission régionale des ressources naturelles et du territoire, ainsi que dans le Plan de protection et de mise en valeur de la forêt privée de l'Estrie.

« *L'aménagement forestier respectant les besoins fauniques connaît une demande croissante de la part des propriétaires forestiers. Nous souhaitons diversifier nos approches face à l'aménagement des boisés privés et, grâce à ce projet pilote, nous pourrions développer et expérimenter des approches adaptées à la réalité estrienne* » mentionne Martin Larrivée, directeur d'Aménagement forestier et coopératif de Wolfe. Pour sa part, Nicolas Meagher, directeur d'Aménagement forestier et agricole des Appalaches, souligne l'importante collaboration dans ce projet : « *Cette initiative est le résultat d'une étroite collaboration avec les organismes impliqués dans l'aménagement forestier ainsi que le personnel impliqué dans la planification et la réalisation des travaux : ouvriers, techniciens, ingénieurs, biologistes, ce qui assure une plus grande pérennité au projet* ».

Le projet pilote d'Aménagement intégré de la forêt du bassin versant du ruisseau Bernier est dirigé par Aménagement forestier et agricole des Appalaches et Aménagement forestier coopératif de Wolfe, en étroite collaboration avec le Conseil de gouvernance de l'eau des bassins versants de la rivière Saint-François (COGESAF) et l'Agence de mise en valeur de la forêt privée de l'Estrie

Le projet s'inscrit dans le cadre du programme d'Aménagement intégré par sous-bassin versant lequel propose l'implantation, dans 7 sous-bassins versants répartis à travers le Québec, d'une approche globale d'aménagement intégré des ressources (forêt, faune, etc.) qui favorisera le développement durable de la forêt privée. Cette initiative est financée par la Fondation de la Faune du Québec, en collaboration avec le ministère des Ressources naturelles et de la Faune. Les interventions prévues tout au long du projet auront pour résultats d'améliorer la cohabitation des usages forestiers et fauniques, d'améliorer la productivité forestière tout en intégrant dans la planification et les opérations, l'environnement terrestre et aquatique du bassin versant. L'adhésion des propriétaires forestiers au projet, déjà engagés dans un processus de certification forestière auprès du *Forest Stewardship Council* (FSC), ainsi que l'importante collaboration entre les organismes régionaux assurent le succès du projet.

**Source : Monsieur Martin Larrivée, directeur général, Aménagement forestier et coopératif de Wolfe. Monsieur Nicolas Meagher, Directeur général, Aménagement forestier et agricole des Appalaches.**

# ORGANIS-ACTION : PRIORITÉS DE DÉVELOPPEMENT

Le soir du 6 septembre a eu lieu une réunion regroupant :

- A- 5 membres du Comité OrganisAction : Liette Fontaine, présidente, Gaétan Côté, vice-président, Guylaine Carrier, Clermont Bernier et Jean-François Gagnon;
- B- 4 membres du Conseil Municipal : Jacques Fontaine, maire, André Gamache, Émile Marquis et Daniel Couture conseillers;
- C- 2 consultants venus faire rapport de la Consultation en lien avec la démarche du tableau de bord : Mme Sonia Pagé de la SADC et M. Jeannot Gosselin du CSSS;
- D- 2 observateurs de l'Observatoire Estrien du développement des Communautés : Mme Maïa Poulin et M. Jérémie Roberge.

Mme Pagé et M. Gosselin ont d'abord fait part des résultats compilés des Consultations du 10 mai et du 20 juin : ces consultations réunissaient des citoyens choisis en fonction d'une représentativité d'âge, de secteur de vie et d'occupation économique pour obtenir un portrait fidèle de notre communauté.

## De ces consultations se dégagent 5 grandes priorités pour ces citoyens :

- adoption d'une politique de développement domiciliaire et familial à Stratford
- internet haute vitesse
- École Dominique Savio : maintien, soutien et promotion
- Domaine Aylmer (maintenir la plage publique)
- activités annuelles pour créer un sentiment d'appartenance à Stratford



Les résultats du sondage postal n'étant pas complètement compilés, nous ne pouvons tirer de conclusions définitives : il ne reste qu'à rassembler les commentaires, mais il nous est d'ores et déjà permis de constater qu'ils vont dans le même sens.

D'intenses discussions ont suivi la présentation de ces résultats; la présidente a proposé que soient formés des sous-comités pour débiter dès maintenant le travail sur des projets précis reliés aux 5 grandes priorités identifiées par les deux modes de consultation; cette proposition a été approuvée à l'unanimité. Alors au moment où vous lirez ceci, le travail sera déjà commencé.

Sur les 1500 sondages envoyés, plus de 420 réponses !!! OrganisAction et le Conseil municipal vous remercient et vous félicitent. Plus de 28 % de taux de répondants.

***Daniel Couture, conseiller, responsable du dossier développement économique***

## DEMANDES DE DÉROGATIONS

Des demandes de dérogations, estimées comme mineures par les requérants, ont été soumises aux membres du Conseil après avoir été recommandées ou non par le Comité consultatif d'urbanisme. Dans ces circonstances, le conseil approuve ou non la recommandation du C.C.U. après avoir entendu, s'il le désire, le requérant en séance publique.

Nous observons que la plupart des demandes refusées ont trait à la construction de structures permanentes dans la bande riveraine de 15 mètres à Stratford. Certains citoyens sont « choqués » que les élus refusent leur demande de construction, souvent lorsque le voisinage excède cette limitation. Il faut comprendre ici qu'il peut s'agir là de construction ayant eu lieu avant l'implantation du 15

mètres, mais que, maintenant, le Conseil se doit de voir, minimalement, au respect de cette réglementation.

Un comité a été formé, incluant des citoyens et la direction de l'ARLA pour examiner la situation applicable au 15 mètres puisque nous sommes la seule des 5 municipalités à l'appliquer autour du lac Aylmer notamment, alors que les 4 autres se réfèrent au 10 ou 15 mètres dépendamment de la pente tels qu'imposés par la réglementation provinciale en la matière. Certaines aberrations en découlent surtout au lac Aylmer, plan d'eau issu d'un barrage.



***André Gamache, conseiller municipal, responsable du dossier information et communications***